



RÉUNION DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

Vendredi 14 février 2014 – Lieden (Zuid-Holland, NL).

ACCESSIBILITÉ ET TRANSPORTS MARITIMES

I.- Le nouveau cadre du RTE-T et l'instrument financier du MIE/CEF

A) La participation dans la gouvernance des corridors

- Il est nécessaire de maintenir la mobilisation pour la participation des Régions dans le développement des corridors multimodaux du réseau de base pour que les Régions participent à l'élaboration des plans d'action et à la coordination des projets d'infrastructures pour leur mise en place.
- Le groupe Transports de la Commission Interméditerranéenne a pris connaissance de la nomination des coordinateurs européens des corridors et de l'adjudication par la Commission des consortiums techniques pour l'élaboration des programmes de travail des corridors.

Les Régions n'ont pas connaissance du processus suivi par la Commission européenne pour l'adjudication des consortiums ni des démarches officielles et publiques qui ont été réalisées.

Le point important réside dans le fait que ces consortiums proposeront vraisemblablement au coordinateur et aux États membres la participation de différents acteurs dans le forum consultatif du corridor, même si les États membres valideront au final la composition du forum pour la partie du corridor qui les concerne.

Le forum est donc le lieu où la participation des Régions dans le programme de travail du corridor peut être assurée.

L'importance de ce programme réside dans le fait qu'on y définira les besoins, les actions à mettre en place, les ressources nécessaires et le calendrier des actions pour le développement coordonné des infrastructures et des services de transport.

Les Régions méditerranéennes ont un fort intérêt à assurer leur participation dans le forum, en étroite collaboration avec le coordinateur européen et les États membres respectifs.

Pour ce faire, il est nécessaire d'analyser et de proposer au sein de la CRPM le mécanisme de participation des Régions dans les forums des corridors.

Nous pensons que la participation des différentes Commissions géographiques de la CRPM aux forums peut favoriser la coordination des propositions, puisqu'actuellement cela a déjà été approuvé dans les travaux conjoints réalisés sur le nouveau cadre du RTE-T et sur les lignes de travail approuvées.

Sur ce point, la Commission Interméditerranéenne serait disposée à tenir le rôle qui lui correspond, puisqu'elle réunit intégralement le corridor méditerranéen.

Et, de manière partielle, elle pourrait assumer ce rôle auprès d'autres Régions et des Commissions géographiques pour des corridors ayant des incidences sur les Régions méditerranéennes : corridor Mer du Nord-Méditerranée, corridor scandinave-méditerranéen et corridor oriental-Méditerranée.



Secretaría General

Il faut par ailleurs envisager la participation des Régions dans les groupes de travail que les coordinateurs européens pourront diriger par thématiques, et concrètement ceux qui traiteront de l'intégration modale et de l'interopérabilité.

B) L'urgence à définir la participation

- Le plan de travail de chaque corridor devra être présenté aux États membres par le coordinateur avant le 22 décembre 2014 pour approbation.

Début 2015, la Commission sera en mesure d'adopter des actes délégués pour la mise en place du plan et l'application des programmes annuels ou pluriannuels d'investissement dans les transports.

- Il est par conséquent nécessaire en 2014 de marquer un effort important pour réaliser et faire mûrir les projets prioritaires dans les corridors, tant dans les infrastructures que dans les priorités horizontales du corridor.

Un premier point consiste à assurer fermement la participation des Régions dans les stratégies communes pour le développement de leurs projets prioritaires dans le cadre de la gouvernance établie.

Pour ce qui est du corridor méditerranéen, il est fondamental d'établir des points d'accord afin de doter le corridor d'une structure logistique cohérente en faveur de toutes les Régions et qui permette d'être aux postes clés pour le financement.

C) L'évaluation des Régions de la Commission Interméditerranéennes

L'évaluation réalisée par le groupe Transports de la Commission Interméditerranéenne lors de sa réunion du 27 janvier n'est pas vraiment satisfaisante.

- On note clairement des différences comme par exemple la liaison de connexion Zaragoza-Barcelona sur la section intérieure du corridor méditerranéen.
- Le besoin de maîtriser rapidement certains goulets d'étranglement est évidente, tout comme la nécessité d'améliorer la connectivité intérieure :
 - L'interopérabilité ferroviaire dans les Régions espagnoles du corridor méditerranéen.
 - La connexion à haute vitesse et le corridor de marchandises de la péninsule ibérique avec la France, avec la programmation définitive et complète de la LGV entre Perpignan et Montpellier.
 - La prolongation vers l'Andalousie du corridor méditerranéen.
- La réalisation de projets de développement du corridor ferroviaire pour permettre la suppression de goulets d'étranglement et la spécialisation des trafics.
 - Le tunnel passant de Valencia et le contournement sud de Murcia.
 - La continuité de la ligne à grande vitesse dans le corridor méditerranéen pour permettre la libéralisation de la ligne conventionnelle pour le trafic de marchandises : tronçon Valencia-Castellón-Tarragona, liaison Murcia-Monforte et troisième voie Tarragona-Barcelona et Murcia-Cartagena-Lorca.



Secretaría General

- Les Régions italiennes de Sardaigne et de Toscane considèrent que la dimension maritime du corridor méditerranéen n'a pas été suffisamment analysée malgré la nouvelle dimension des autoroutes de la mer.
 - La Sardaigne estime qu'on ne peut négliger l'opportunité d'améliorer les liaisons avec l'Europe et le nord de l'Afrique, et met l'accent sur l'urgence des investissements en logistique industrielle autour du port de Cagliari qui dispose d'importantes réserves foncières dans son *hinterland*, ou sur la création de routes ou de lignes régulières pour le développement du tourisme.

La Région est intéressée par des propositions de projets communs pour améliorer la dimension maritime du corridor méditerranéen.

- La Région Toscana insiste sur l'intégration au corridor méditerranéen d'une section complémentaire maritimo-terrestre qui rende possible la liaison de la Méditerranée occidentale avec la zone adriatico-ionienne afin de permettre aux ports du centre de la Méditerranée de jouer un rôle de porte d'entrée vers l'Europe pour les flux en provenance du canal de Suez et du Nord de l'Afrique.

La Région appuie également l'intégration des ports croates et les liaisons Est-Ouest du corridor avec les corridors transversaux Nord-Sud du RTE-T. Ces liaisons pourraient devenir les points d'accessibilité optimale du territoire européen et il est par conséquent nécessaire de les étudier en détail pour favoriser l'interopérabilité et une forte connectivité.

Intégrer directement le corridor de l'autoroute de la mer existante Barcelona/Valencia/Livorno dans la liste des actions n'est pas suffisant dans la mesure où l'on considère nécessaire d'intégrer la liaison maritimo-terrestre adriatico-ionienne Livorno-Pisa-Grosseto-Siena-Arezzo-Ancona qui ouvre la possibilité d'une nouvelle liaison avec les ports croates des Balkans

Sur ce point, l'assistance de la CRPM et de tout autre acteur éventuel a été mise en avant pour appuyer cette proposition dans le cadre du forum du corridor.

- Des actions concrètes proposées par les Régions de la Commission Interméditerranéenne qui n'ont pas été prises en compte dans le nouveau cadre du RTE-T ou qui n'ont pas été intégrées dans le réseau de base, et qui se maintiennent dans le réseau global, avec des possibilités très réduites pour l'obtention d'aides européennes.
 - Il s'agirait de propositions à mettre en place dans le cadre de la CRPM pour le renvoi à moyen terme du RTE-T.
 - Il serait en principe nécessaire de revoir la méthodologie et, sur la base des indications de la CRPM (AG de Saint-Malo - 26/27 septembre 2013), d'établir des priorités principales sur les liens avec les périphéries et sur les liens des périphéries entre elles.

II. Les lignes d'action du groupe Transports de la Commission Interméditerranéenne:

Les lignes suivantes sont fixées:

1.- Suivi du RTE-T et de la gouvernance des corridors.

- Participer au maximum dans les forums, avec peu des thèmes mais des thèmes ambitieux, garantissant la présence effective de la Commission Interméditerranéenne et de la CRPM.



Secretaría General

- Disposer d'information commune, réaliser des échanges et des propositions d'idées afin de prioriser la mise en place des actions et de renforcer les capacités à trouver une position commune de la Commission Interméditerranéenne.
- Une méthodologie de participation *bottom/up*, sur la base des priorités de chaque Région et en mettant l'accent sur les thèmes communs à orientation plus internationales, comme par exemple l'interopérabilité en Espagne ou la connexion ferroviaire Espagne-France.
- Tenir plus régulièrement des réunions sur des thèmes monographiques et définir une stratégie générale qui puisse devenir une stratégie nationale ou régionale.
- Mettre l'accent sur la partie gestion des corridors, sur les normes communes, afin d'orienter la capacité de travail sur des thèmes d'intérêt plus global.
- Les priorités communes ne se résument pas toujours aux infrastructures mais elles ont toujours un rapport avec ce thème et avec les services, une stratégie commune aux forums des corridors.

2.- Le corridor méditerranéen et les autres corridors ayant une incidence sur les Régions de la Commission Interméditerranéenne

- Propositions communes des Régions afin de doter le corridor méditerranéen -ou tout autre corridor- d'une structure logistique avec la participation des Régions de la Commission Interméditerranéenne.
- Propositions d'organisation et de schéma de travail à valider par toutes les Régions.
- Suivi par les Régions et mise en commun sur la situation et les alertes qui pourraient surgir sur les points de connexion et de déchargement du corridor méditerranéen.

3.- Autoroutes de la mer

- Propositions pour le plan d'exécution de l'autoroute de la mer en Méditerranée et collaboration avec le coordinateur européen des autoroutes de la mer.
- Analyses des éventuelles actions dans des ports, tant en infrastructures qu'en services, et connexions maritimes pour le développement du transport maritime à courte distance.
- Stratégie pour le renforcement de la dimension maritime du corridor méditerranéen – Amélioration des services offerts pour les voyageurs et les marchandises.

4.- Transport maritime durable

- Une approche environnementale:
 - Mobilisation Directive Souffre.
 - Actions possibles via les autoroutes de la mer (GNL, dotation d'aides pour l'approvisionnement des ports en combustible alternatif, généralisation de l'approvisionnement en électricité des ports, etc.).
 - Dans l'attente d'un mécanisme de financement global et d'aides supplémentaires pour la « boîte à outils » jugée insuffisante, y compris avec le nouveau contrôle des aides via les autoroutes de la mer, et des aides d'États et régionales dans le cadre du FEDER.
 - Suivi du règlement de la Commission sur les émissions de CO² dans le transport maritime.



Secretaría General

- Suivi des actions du forum européen du transport maritime durable.
- Vers une armature portuaire en Méditerranée:
 - Nouvelles fonctions des ports de la Méditerranée comme portes d'entrée vers le continent européen et pour le développement du transport maritime à courte distance, sur la base des autoroutes de la mer.
 - Installations adaptées dans les ports afin d'absorber la croissance du trafic de conteneurs et le TMCD entre les ports de l'UE et ceux des pays tiers.
 - Constitution de nœuds logistiques intermodaux dans les ports.
 - Développement de lignes régulières et de services maritimes.
 - Coopération en réseau des ports.
 - Suivi du Règlement proposé par la Commission comme cadre pour le système portuaire européen.
 - Suivi de la « ceinture bleue » et de l'opérativité des guichets uniques.
- Partage d'informations pour:
 - Les besoins d'élargissement pour les connexions intermodales des ports.
 - Les besoins d'amélioration ou de création de plateformes logistiques dans les ports.

5.- Autres points: coopération dans les programmes MED.

6.- Méthodologie

Compte tenu du peu de moyens disponibles, il ne semble pas nécessaire de créer des sous-groupes de travail mais plutôt de développer une méthodologie commune ; chaque Région fournira les informations et les analyses nécessaires pour des réunions périodiques de mise en commun qui pourraient se tenir à raison d'une réunion par trimestre.

La Région de Murcia, en tant que coordinatrice du groupe de travail, attribuera les lignes de travail aux autres Régions, en élargissant la participation aux Régions qui n'auront pu être présentes.

Murcia, 12 février 2014